

Réalisez-VOUS

VOLUME 3 | NUMÉRO 1



Votre retraite : une question de planification

Chez Desjardins, nous croyons que pour vivre une retraite confortable, vos revenus de retraite doivent correspondre à environ 70% du revenu annuel brut moyen de vos trois dernières années de travail. Bien sûr, il s'agit là d'un constat général et la situation de chacun est unique.

Si accumuler du capital est important, il y a un autre aspect de la retraite qui l'est tout autant, sinon plus : la planification. En effet, la retraite est plus qu'un simple enjeu financier. C'est un projet de vie qui doit se planifier sur plusieurs années.

Que votre retraite soit encore lointaine, qu'elle soit imminente ou que vous profitiez déjà de vos années de liberté, il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour mettre sur pied une stratégie qui vous permettra de réaliser vos projets de retraite et de préserver votre précieux patrimoine. Il n'en tient qu'à vous d'être l'auteur principal de ce qui sera une retraite selon vos attentes.



Les différents âges de la retraite : les années d'accumulation et de diversification

Au début de la quarantaine, la retraite n'est plus un rêve si lointain. Et plus les années avancent, plus il importe de faire le point sur ce que l'on souhaite accomplir afin de se donner les moyens de concrétiser ses rêves.

Nous accompagnons souvent nos membres dans cette réflexion. Voici quelques-unes des questions clés que nous analysons ensemble.

• Est-ce que j'ai des projets de retraite spécifiques ?

Voyager, acheter une maison ou un chalet, passer une partie de l'année à l'étranger, faire du bénévolat, ouvrir un petit commerce, retourner aux études : si votre bonheur à la retraite dépend d'un projet précis, il est souhaitable de planifier dès aujourd'hui votre stratégie financière et fiscale pour réaliser ce projet.

• Vais-je avoir des obligations financières ?

Peut-être devrez-vous financer les études de vos enfants ou soutenir un membre de votre famille en difficulté. Ces obligations doivent être prises en compte et intégrées à votre planification.

• Quelles seront mes sources de revenus à la retraite et puis-je les maximiser ?

Placements REER et hors REER, fonds de pension de l'employeur, indemnité de départ, régimes de pension gouvernementaux, vente d'entreprise : toutes les sources de revenus doivent être évaluées. Si vous avez des droits REER inutilisés, un prêt REER est possiblement indiqué. Si vous avez un fonds de pension au travail, peut-être pouvez-vous acheter rétroactivement des années de service afin d'augmenter vos prestations de retraite. La valeur nette de votre résidence pourrait aussi devenir une source de financement.

Le but de l'exercice est donc de préciser vos rêves et de comprendre les implications liées à leur réalisation. Ensuite, il nous faut trouver les meilleures stratégies financières pour atteindre vos objectifs.

Afin de réaliser votre retraite de rêve, il est bon de choisir une stratégie cohérente avec vos projets; c'est le meilleur moyen de demeurer sur la bonne voie grâce à une vision globale de votre situation d'épargne, de protection de votre patrimoine¹ et de votre budget à la retraite. Au besoin, faites les ajustements nécessaires, et assurez-vous de garder le cap !

¹ Offertes par un conseiller en sécurité financière de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.

Les différents âges de la retraite : les années de consolidation et de gestion

Une fois à la retraite, c'est à vous que revient la délicate tâche de gérer la plupart de vos différents éléments d'actif. Ici encore, Desjardins peut vous donner un précieux coup de main. Au fil des ans, nous avons accompagné un grand nombre de personnes qui, comme vous, avaient un projet ou un rêve à réaliser. Pour ce qui est de la retraite, voici quelques interrogations auxquelles nous pouvons fournir des réponses éclairantes.

• Comment vais-je gérer mes différentes sources de revenus ?

La gestion de votre portefeuille change à la retraite, car l'objectif ultime est d'en tirer des revenus tout en prolongeant au maximum sa durée de vie. Nous avons développé des solutions de gestion des revenus personnalisées, spécifiquement adaptées à vos besoins et qui diminuent le risque que votre capital s'épuise plus tôt que prévu.

• Ai-je besoin de protections d'assurance vie et santé ?

Une maladie ou une invalidité peuvent avoir un impact important sur votre style de vie et celui de votre famille. Vous pouvez protéger vos acquis au moyen d'une assurance qui permet d'acquitter des dépenses imprévues, comme l'aménagement de votre résidence à la suite d'un accident grave ou les dépenses liées à une maladie¹.

• Ai-je pensé à la transmission de mes avoirs ?

De plus en plus, les investisseurs expriment un besoin en matière de transfert du patrimoine. Peut-être est-ce votre cas et souhaitez-vous qu'une partie de votre capital puisse profiter à vos héritiers. Diverses stratégies peuvent alors correspondre à votre objectif, que vous soyez salarié, travailleur autonome ou chef d'entreprise. À cette étape,

une équipe multidisciplinaire composée de juristes, de comptables et de fiscalistes pourra vous appuyer dans vos démarches.



Trois retraités, trois stratégies différentes

Tous vos avoirs doivent être pris en considération dans la planification de vos revenus de retraite – propriétés, pension de l'employeur, etc. Bien que simplifié, cet exemple illustre comment un même capital peut être exploité différemment à la retraite. Nous vous aiderons à analyser différents scénarios afin de choisir celui qui répond le mieux à vos besoins.

CAS

Pierre, Colette et Marie, 60 ans chacun et nouvellement retraités, veulent transformer leur REER de 100 000 \$.

STRATÉGIE

Pierre souhaite gérer ses épargnes lui-même durant sa retraite. On lui recommande de convertir son REER en FERR afin qu'il reçoive un revenu périodique fixe pour les 20 prochaines années.

Colette veut contrôler une portion de ses épargnes pour s'assurer une certaine souplesse et désire retirer un revenu stable garanti sa vie durant sur l'autre portion pour plus de sécurité. On lui propose de transformer la moitié de son REER en FERR et l'autre moitié en rente viagère¹ garantie 15 ans. De son FERR, elle choisit de recevoir un revenu mensuel fixe de 400 \$.

Marie aimerait obtenir un revenu régulier stable et garanti jusqu'à 90 ans. On lui suggère de transformer son REER en rente à échéance fixe¹.

Voici ce que chacun de ces rentiers obtiendra :

	Option de revenu de retraite choisie	Capital investi	Revenu mensuel
Pierre	FERR Période fixe 20 ans	100 000 \$	707 \$/mois pendant 20 ans. Après cette période, le FERR sera épuisé.
Colette	FERR Versement fixe 400 \$/mois	50 000 \$	400 \$/mois pendant 16 ans et un mois. Après cette période, le FERR sera épuisé.
	Rente viagère ¹ garantie 15 ans	50 000 \$	300 \$/mois sa vie durant.
Marie	Rente à échéance fixe ¹	100 000 \$	589 \$/mois pendant 30 ans, soit jusqu'à son 90 ^e anniversaire de naissance.

NOTE : Les taux nominaux utilisés pour nos calculs concernant le FERR, la rente viagère 15 ans et la rente à échéance fixe sont respectivement de 6 %, 4,45 % et 6 %. Ces calculs sont établis en fin de période et sont fournis à titre indicatif seulement.

¹ Offertes par un conseiller en sécurité financière de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.



Conjuguer avoirs et êtres

ENEZ NOUS RENCONTRER.

Vous aurez l'esprit tranquille, car vous mettrez en place des moyens concrets pour diminuer les risques de voir votre sécurité financière compromise à la retraite. Ensemble, nous développerons VOTRE stratégie !

Imprimé au printemps 2008
© Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un planificateur financier ou d'un autre professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou décision d'investissement basés sur le contenu du présent document.